

4. En autant que le but de la règle relative aux avis de demandes de divorce a été effectivement atteint, une copie de l'avis ayant été signifiée à la défenderesse en personne le 7 novembre 1891, ainsi que cela a été prouvé; vu aussi que la défenderesse n'a pas comparu devant votre comité pour objecter au dit avis ou à la signification qui lui en a été faite, et comme votre comité est d'avis que l'insuffisance mentionnée ne saurait porter préjudice à la défenderesse ni à personne autre, votre comité recommande que la dite publication soit considérée comme suffisante.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable M. Gowan, du comité des divorces, a présenté son troisième rapport. Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 17,

SAMEDI, 19 mars 1892.

Le comité spécial des divorces, auquel a été renvoyé la pétition de Herbert Remington Mead, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec Louisa Mead, ci-devant Louisa Macpherson, conformément à la règle J de votre honorable Chambre concernant les bills de divorce, a examiné la dite pétition et les dits avis, preuve, bill et autres papiers, et a maintenant l'honneur de faire rapport comme suit :

1. Votre comité a constaté que la pétition, l'avis et le bill proposé sont réguliers et suffisants.

2. On a fait dûment preuve devant votre comité de la publication de l'avis et de la signification d'une copie de cette pièce à la défenderesse.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Gowan, du comité des divorces, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 17,

SAMEDI, 19 mars 1892.

Le comité spécial des divorces, auquel a été renvoyé la pétition de James Albert Manning Aikins, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec Mary Bertha Aikins, ci-devant Mary Bertha McLelan, conformément à la règle J de votre honorable Chambre concernant les bills de divorce, a examiné la dite pétition et les dits avis, preuve, bill et autres papiers, et a maintenant l'honneur de faire rapport comme suit :

1. Votre comité a constaté que la pétition, l'avis et le bill proposé sont réguliers et suffisants.